

**COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 novembre 2019**

Le douze novembre deux mille dix neuf à 18 h 30, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués le six novembre deux mille dix neuf, se sont réunis à la Salle du Conseil Municipal - Hôtel de Ville sous la présidence de Madame Christine GUILLEMY, Présidente.

Monsieur Paul FOURNIE, Dixième adjoint, prend place en qualité de secrétaire.

Membres du Conseil municipal : 35

Membres du Conseil municipal en exercice : 34

PRESENTS : 26

Christine GUILLEMY, Gérard GROSLAMBERT, Céline BRASSEUR, Frédéric ROUSSEL, Jacky BOICHOT, Gérard BOCQUILLON, Isabelle FENAUX, Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, Véronique NICKELS, Paul FOURNIE, Bernard SIMON, Béatrice JEHLE, Patrick VIARD, Didier COGNON, Marie-Christine MURGIDA, Sophie NOEL, Valérie NEDELEC, Jessica GOULIN, Pierre ETIENNE, Abbès DJANTI, Catherine SFEIR, Karine COLOMBO, André Xavier RESLINGER, Arnaud LAMOTTE, Philip VIEL, Laurence AÏDAN

EXCUSES : 7

Frédéric PERRIN, Michèle LEMAIRE, Johann CLERC, Delphine GAUTIER-SDIGHA, Marielle THIBOUT, Alain DOUILLOT, Michel SULTER

ABSENT : 1

Axel CAUSIN

PROCURATIONS : 4

Frédéric PERRIN à Céline BRASSEUR, Michèle LEMAIRE à Gérard GROSLAMBERT, Johann CLERC à Jessica GOULIN, Delphine GAUTIER-SDIGHA à Abbès DJANTI

Madame le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 20/09/2019 est approuvé.

N° 2019/121 - Budget principal - décision modificative n°3

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, (M. LAMOTTE ne prend pas part au vote pour le chapitre 042 en fonctionnement et le chapitre 040 en investissement), d'approuver cette décision modificative n°03 du budget principal, qui s'équilibre à 35 742 € en fonctionnement et à 446 393,17 € en investissement, en respectant :

- Le vote par chapitre pour la section de fonctionnement
- Le vote par chapitre avec définition des opérations pour la section d'investissement.

N° 2019/122 - budget assainissement - décision modificative n°1

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver cette décision modificative n°01 du budget assainissement, qui retrace un transfert de 100 € de l'opération 1356 vers le compte 1641, en respectant :

- Le vote par chapitre pour la section de fonctionnement
- Le vote par chapitre avec définition des opérations pour la section d'investissement.

N° 2019/123 - Autorisation de programme - modifications

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter les autorisations de programme modifiées suivantes :

- 1- Plan global de déplacement, signalisation directionnelle, plan accessibilité des espaces publics : Report sur 2020 d'une partie des dépenses.
- 2 - véhicules, matériels et engins : Modification des crédits de paiement 2019 et 2020.
- 3 - plan école : Crédits complémentaires dans le cadre de la construction d'un restaurant scolaire à l'école de Brottes.
- 4 - Regroupement scolaire Prévert Pillon : Report sur 2020 d'une partie des dépenses et des recettes.
- 5- Basilique : Reports sur 2020 des dépenses et des recettes.
- 6- études techniques : Reports sur 2020 d'une partie des dépenses.
- 7 - couverture : Inscription de crédit de paiement sur 2019 pour la toiture de la salle du patronage laïque.

N° 2019/124 - Rapport définitif 2019 de la CLECT

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le rapport définitif 2019 d'évaluation des charges transférées établi par la CLECT et d'autoriser Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

N° 2019/125 - Attribution de compensation en investissement

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas retenir le dispositif d'attribution de compensation en investissement pour le transfert des dépenses nettes d'investissement, comme l'expose le rapport définitif 2019 de la CLECT, compte-tenu de la modicité de la somme (1 009 €) et de maintenir cette somme en fonctionnement et d'autoriser Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

N° 2019/126 - Attribution de subventions

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes :

- Chaumont en fête (Marie Christine MURGIDA, Valérie NEDELEC, Sophie NOËL, Gérard BOCQUILLON, Frédéric PERRIN, Michèle LEMAIRE ne prennent pas part au vote) : 1 900 € pour leur participation aux « Tambours de la Muerte » et aux animations de Noël.
- Chaumont enduro 52 : 450 € solde de la subvention pour l'enduro.
- OMS (Gérard GROSLAMBERT, Jessica GOULIN et Isabelle FENAUX ne prennent pas part au vote) : 300 € solde de la subvention pour le trail du Mont Chauve ; 621 € solde de la subvention pour la corrida pédestre ; 270 € pour le solde de la subvention pour le forum des associations ; 150 € solde de l'opération pour génération sports.
- Chaumont Football Club (Pierre ETIENNE ne prend pas part au vote) : 75 € solde de la subvention pour le tournoi jeunes et 90 € solde de la subvention pour le tournoi de sixte.
- Génération Roc : 240 € solde de la subvention pour le championnat régional de blocs FFME.
- Boxing club de Chaumont (Jessica GOULIN ne prend pas part au vote) : 450 € solde de la subvention pour le gala de printemps et 486 € solde de la subvention pour le gala d'automne.
- ECAC Triathlon Duathlon : 105 € solde de la subvention pour le bike and run 2019.
- Vélo club Chaumontais : 420 € solde de la subvention pour le 72ème prix de la Libération et le 43^{ème} prix du conseil municipal cadets.

N° 2019/127 - Forêt communale de Chaumont/Brottes - inscription à l'état d'assiette et destination des coupes 2020

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter l'inscription des coupes à l'état d'assiette de l'exercice 2020 et d'approuver la destination des coupes réglées et non réglées de la forêt communale inscrites à l'état d'assiette de l'exercice 2020.

N° 2019/128 - Forêt communale de Brottes - vente de bois façonnés en contrat d'approvisionnement et en lots regroupés - exercice 2019

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser l'Office National des Forêts à exploiter en bois façonnés dans les parcelles forestières n°100 en partie et 108 de la forêt communale de Brottes les produits suivants :

- o 3 m³ de hêtre pour approvisionner un contrat d'approvisionnement que l'ONF a conclu avec diverses entreprises pour la saison 2018/2019,
- o 3 m³ d'alisier, 8 m³ d'érables et 2 m³ de frêne pour approvisionner par regroupement des lots constitués de produits similaires provenant d'autres forêts publiques de Haute-Marne que l'ONF s'engage à commercialiser par adjudication en « ventes groupées ».

De confier à l'ONF le soin d'inscrire les ventes des lots regroupés lors des adjudications inscrites au calendrier des ventes ou aux éventuelles consultations postérieures à celles-ci, de confier à l'ONF la fixation du prix de retrait du ou des lot(s) regroupé(s), d'autoriser l'ONF en cas

d'invenu à accepter une offre amiable qu'il jugerait suffisante sans recueillir l'accord préalable de chaque propriétaire, d'autoriser que la répartition du prix de vente entre les différents propriétaires contributeurs d'un lot regroupé soit établie au prorata de la valeur d'estimation de chaque apport en bois et non du volume correspondant. Cette estimation sera établie par l'ONF avant la vente par application de prix unitaires identiques par essence, par qualité et par classe de diamètre à chaque apport de bois. Les lots regroupés ne bénéficieront pas de l'escompte et cette mention figurera aux clauses particulières des articles et d'accepter que dans ce cadre où les produits seraient vendus en contrat d'approvisionnement ou en vente groupée de reverser à l'ONF 1% du montant des recettes de ces ventes encaissées impérativement par le trésorier de la Ville de Chaumont et non par l'Agent Comptable Secondaire de l'Office, correspondant aux frais de gestion de cette opération.

N° 2019/129 - Convention relative aux travaux sur le domaine public - pharmacie de la Rochotte

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public autorisant le pétitionnaire (SCI HPVB) à prendre possession temporairement d'une partie du domaine public communal afin d'aménager un espace de stationnement complémentaire et tous documents afférents.

N° 2019/130 - Aménagements de l'espace public au droit des projets commerciaux de la SCI LOLA, avenue de la République- Convention de prise en charge, de financement et convention de mise à disposition temporaire du domaine public

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de prise en charge et de financement formalisant les accords entre le pétitionnaire (SCI LOLA) et la Ville et fixant les modalités d'intervention et de financement des travaux d'aménagement confortatif de l'espace public, et tous documents afférents, d'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public autorisant le pétitionnaire à prendre temporairement possession d'une partie du domaine public communal et tous documents afférents et d'accepter la cession, au profit de la Ville et à titre gratuit, des parcelles AS276, AS278, AS425 et AS429 et tous documents afférents.

N° 2019/131 - Convention de servitude ENEDIS-Rue de l'Abattoir-Parcelle AK 231

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de servitude à établir avec ENEDIS relative à l'implantation de câbles souterrains sur le parcellaire avec un versement unique et forfaitaire de vingt euros (20 €) et de donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

N° 2019/132 - Zones d'Activités Communautaires - Modification des conditions de transfert du foncier

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de donner un avis favorable à propos de la modification des conditions de transfert du foncier communal sur les zones d'activités et en particulier sur la ZI de Nogent à savoir :

* Maintien dans le domaine communal de la parcelle cadastrée section AP n°27, actuellement utilisée par le Cercle hippique et destiné à un usage autre qu'économique ;

* Acquisition par l'Agglomération de la parcelle cadastrée section ZI n°121 d'une contenance de 8 164 m² moyennant le prix de 6,50 € HT/m².

N° 2019/133 - Rapport du délégataire du service public de l'eau potable pour l'exercice 2018

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel « eau potable » du Délégataire pour l'année 2018.

N° 2019/134 - Rapport du délégataire du service public de l'assainissement pour l'exercice 2018

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel « assainissement » du Délégataire pour l'année 2018.

N° 2019/135 - Rapport sur le prix et la qualité des services publics délégués de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2018

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le rapport sur le prix et la qualité des services délégués de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2018.

N° 2019/136 - Gratuité du stationnement pour la fête foraine, des parkings aux abords de la gare pendant le Salon du Livre et du parking Hôtel de Ville pour les fêtes de fin d'année

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la gratuité du stationnement sur la partie payante de l'avenue Carnot entre le Boulevard Barotte et la Place Bel Air et le parking des Vieilles Cours du 12 au 21 novembre à l'occasion de la fête foraine; sur les parkings aux abords de la gare pour le Salon du Livre le vendredi 22 et le samedi 23 novembre 2019 ; dans le parking Hôtel de Ville du samedi 21 décembre 2019 au samedi 4 janvier 2020 à l'occasion des fêtes de fin d'année et d'autoriser Madame le Maire à signer l'arrêté correspondant.

N° 2019/137 - Contrat territorial 2019-2021

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver les opérations et la maquette financière proposées au titre du contrat territorial 2019-2021 et d'autoriser Madame le Maire à signer le contrat territorial 2019-2021 qui sera conclu entre la Ville de Chaumont, l'Agglomération de Chaumont et le Conseil départemental de Haute-Marne.

N° 2019/138 - Coeur de Ville- Signature de la convention avec Action Logement

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la convention autorisant Action Logement à accompagner la ville de Chaumont dans la réalisation des projets de logement intégrés à l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) qu'elle met en œuvre pour son cœur de ville et d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention.

N° 2019/139 - Dotation concours "Mon centre-ville a un incroyable commerce" édition 2

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à renouveler son partenariat à l'édition n°2 de « Mon Centre-Ville A Un Incroyable Commerce » et à remettre une dotation d'un montant de 1 500 € pour cette nouvelle saison afin de favoriser un projet d'implantation en centre-ville.

N° 2019/140 - Modification du barème national des participations familiales- Modification des règlements de fonctionnement des structures multi-accueils et de la halte-garderie

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de prendre acte du nouveau barème national des participations familiales décidé par la CNAF, à savoir :

Taux de participation familiale par heure facturée en accueil collectif :

Composition de la famille	Taux d'effort Actuel	Taux d'effort 1/09/2019	Taux d'effort 1/01/2020	Taux d'effort 1/01/2021	Taux d'effort 1/01/2022
1 enfant	0,06%	0,0605%	0,0610%	0,0615%	0,0619%
2 enfants	0,05%	0,0504%	0,0508%	0,0512%	0,0516%
3 enfants	0,04%	0,0403%	0,0406%	0,0410%	0,0413%
4 à 7 enfants	0,03%	0,0302%	0,0305%	0,0307%	0,0310%
8 à 10 enfants	0,02%	0,0202%	0,0203%	0,0205%	0,0206%

de supprimer la majoration de 30 % instaurée en 2005 à l'encontre des familles non chaumontaises, l'incidence financière pour la ville étant désormais nulle du fait du système de remboursement par la CAF. Dans l'hypothèse où le règlement de la CAF viendrait, à nouveau, à être modifié, la collectivité se réserve le droit de revoir cette tarification ; de prendre acte de l'augmentation suivante du plafond de ressources par mois des familles, décidée par la CAF et jusqu'à hauteur duquel s'applique le barème :

Année d'application	Plafond
2018	4 874,62 €
2019 (au 1 ^{er} septembre)	5 300,00 €
2020 (au 1 ^{er} janvier)	5 600,00 €
2021 (au 1 ^{er} janvier)	5 800,00 €
2022 (au 1 ^{er} janvier)	6 000,00 €

de valider les nouvelles moutures de règlements intérieurs adaptées en conséquence et d'autoriser Madame le Maire à signer ces règlements et à prendre toutes mesures nécessaires à leur bonne application.

N° 2019/141 - Tarification des locations saisonnières au Val André - Modification des tarifs

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver les nouveaux tarifs à la semaine suivants :

Studio A1 :

Du 01/10 au 30/03 : 180 € pour les chaumontais et 200 € pour les extérieurs.

Du 01/04 au 30/09 : 230 € pour les Chaumontais et 250 € pour les extérieurs.

Studio A2 :

Du 01/10 au 30/03 : 280 € pour les chaumontais et 320 € pour les extérieurs.

Du 01/04 au 30/09 : 380 € pour les Chaumontais et 420 € pour les extérieurs.

Studio A3 :

Du 01/10 au 30/03 : 300 € pour les chaumontais et 400 € pour les extérieurs.

Du 01/04 au 30/09 : 340 € pour les Chaumontais et 450 € pour les extérieurs.

Carte familiale : 12 €

Carte personne morale : 30 €

Taxe de séjour : celle en vigueur au moment de la location.

N° 2019/142 - Demande de subvention des établissements culturels pour l'année 2020

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à solliciter les subventions pour les actions proposées par la médiathèque, le conservatoire, le musée d'art et d'histoire, le musée de la crèche ainsi que la ville et à signer tous les documents relatifs à leur mise en place en fonction des disponibilités du budget.

N° 2019/143 - Convention de partenariat et de mutualisation relative à la formation des agents du GIP le Signe, Centre National du Graphisme

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la convention tripartite en vue de développer et coordonner la formation continue au sein du Groupement d'intérêt Public « le Signe, centre national du graphisme » à destination de ses agents et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

N° 2019/144 - Approbation du rapport de gestion de la SPL-Xdemat

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration et prend acte de cette communication.

N° 2019/145 - Compte-rendu des actes passés par le Maire

Madame le Maire rend compte des actes qu'elle a accomplis en vertu de la délibération du conseil municipal du 18 décembre 2015 et prise en application de l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Chaumont, le 25 NOV. 2019

Le Maire,



Christine GUILLEMY